



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUILLET 2022

Le 04 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Rachel FOU CART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Réjan SAUPIN à Daniel ROUSSEL, Sophie LOQUIN à Rachel FOU CART, François LANGLOIS à Patrick CALLAIS, Josiane POINFOUX à Marie LE COUSIN, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

TERRITOIRE CLIMAT-AIR-ENERGIE - BUDGET - CM/22/106

Dans le cadre de la réalisation d'un plan d'action climat air énergie du territoire et dans le but d'obtenir la 2^{ème} étoile, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation budgétaire s'étalera sur une période de 4 ans de 2023 à 2026 pour un montant global de 2 796 000.00 €.

Ces dépenses seront suivies par le service des finances en coordination avec le service attractivité et développement durable et examinées en copil stratégie du Climat Air Energie.

Cette période de 4 ans permettra de mettre en place un budget « vert ».

Les dépenses seront réparties de la façon suivante :

PERIODE 2023-2026

Thématiques	Investissement total sur 4 ans	Fonctionnement annuel*
Biodiversité	750 000 €	60 000 €
Diminution GES mobilité	50 000 €	20 000 €
Maitrise de l'énergie	200 000 €	12 000 €
Rénovation énergétique des bâtiments	1 000 000 €	30 000 €
Energies renouvelables	200 000 €	15 000 €
Gestion des déchets		12 000 €
TOTAL	2 200 000 €	149 000 €

*Montant global du fonctionnement sur 4 ans : 596 000.00 €

L'objectif est d'atteindre en 2024, les 10% d'achats durables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'avis favorable du COPIL du 15 juin 2022,

VU la délibération CM/18/125 du Conseil Municipal du 5 novembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à engager la collectivité dans la démarche Cit'ergie, désormais dénommée Territoire Engagé – Climat-Air-Energie,

VU la délibération CM/21/101 du Conseil Municipal du 22 juin 2021 approuvant les orientations politiques fixant l'engagement de la Ville du Trait dans la démarche Climat-Air-Energie et sa politique de transition énergétique,

VU la délibération du 4 Juillet 2022 Territoire Engagé Climat-Air-Energie actant la politique climat-air-énergie de la Ville du Trait,

VU l'avis favorable de la commission Attractivité et Transition Ecologique du 21 juin 2022,

VU l'avis favorable de la commission Politique Financière et
22 juin 2022,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 5 juillet 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

